

MODULE 10 : CAP TAPISSERIE D'AMMEUBLEMENT EN COUTURE ET DECOR

Point fort de cette formation : Cours au sein d'un atelier professionnel – cours particulier donné par une formatrice « Meilleurs Ouvriers de France ».

Objectifs :

- Acquérir les connaissances spécifiques du CAP Tapissière
- Préparation pratique et théorie professionnelle
- Connaissance de la technologie générale et professionnelle du CAP

Programme :

La pratique :

- Couture main
- Couture machine
- Coussins
- Housses
- Décor de fenêtre : rideau, voilage, panneau, store, bandeau...
- Décor de lit : dessus de lit, jeté de lit
- Décor de table : tapis de table, table juponnée...
- Décor drapé : chute, feston (initiation)
- Technologie générale et professionnelle (connaissance des textiles...)
- Préparation aux examens
- Entraînement à l'épreuve pratique du CAP blanc
- Révision de l'ensemble du programme
- Savoir lire et déchiffrer un sujet d'examen
- Comment appréhender un sujet

La théorie

- Connaissance des textiles
- Technologie générale et professionnelle du métier de la tapissière
- Le matériel, les matériaux, les techniques de fabrication, le calcul de métrage, la prévention sécurité
- Préparation aux épreuves pratiques du CAP : préparation effectuée tout au long du parcours, avec une synthèse avant l'épreuve.

(.../...)

(suite Module 10)

Public concerné :

Tout public préparant le CAP de tapisserie d'ameublement en couture et décor

Méthodes pédagogiques :

Exercices pratiques et apports théoriques

Cas concret en atelier tout au long de la formation, sur des pièces ou réalisation de client (grandeur nature)

Moyens pédagogiques :

- *Les ateliers sont équipés de machines à coudre professionnelles, d'établis, de fer à repasser. Chaque participant doit se munir de son outillage personnel dont la liste lui est remise au moment de l'inscription définitive.*

Modalités :

- *560 heures de formation à l'atelier.*
- *280 heures de travaux pratiques réparties sur la durée de la formation sur des travaux clientèles.*
- *Effectifs : 1 à 2*

Prix :

Sur devis

Lieu de formation :

37 bis rue de Montreuil 75011 Paris



La certification a été délivrée à la
Manufacture du 37 Bis au titre de la catégorie
Action de Formation

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**La Manufacture du 37 bis.
37 bis rue de Montreuil
75011 Paris**

Organisme de Formation n° 11755206675

PRIX

Le prix mentionné comprend l'intégralité des dépenses de fonctionnement nécessaires à la réalisation de la prestation de formation. Il ne comprend pas les frais éventuels d'hébergement ou de restauration du stagiaire. Les prix s'entendent TTC.

MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements sont à effectuer à l'ordre de La Manufacture du 37 bis . Pour toute facture non réglée dans les délais convenus l'organisme de formation engage la procédure règlementaire ((relance, état exécutoire, huissier) dont les frais sont à la charge du bénéficiaire.

MODIFICATION

Toute modification de durée et de prix de la prestation de formation fera l'objet d'un avenant ou d'une nouvelle convention.

NON RELISATION DE L'ACTION DE FORMATION

En application de l'article L.6354-1 du Code du Travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention que, faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au stagiaire les sommes indument perçues de ce fait.

ABSENTEISME

En cas d'absence du stagiaire, les heures sont dues, sauf en cas de force majeure dûment reconnue (la force majeure est définie par la jurisprudence comme un événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'effectue pas ses obligations).

INTERRUPTION DE L'ACTION DE FORMATION

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata de leur valeur prévue au présent contrat.